

Chapitre XL

LA PREMIÈRE RESTAURATION (avril 1814 - mars 1815)

Le comte de Provence monta sur le trône sous le nom de Louis XVIII. Avec lui, s'instaura, en France, le régime de la royauté constitutionnelle régie par une charte garantissant les droits et les libertés des Français. Cette charte fut notifiée aux maires du Var par arrêté préfectoral du 19 juin 1814, signé Le Chevalier.

Naturellement, notre peuple apprécia le retour de la paix sanctionnée par le traité de Paris ; au début, les Bourbons jouirent d'un préjugé favorable de la part d'une grande partie de la nation.

Malheureusement, des imprudences et des maladroites furent commises par des gens en place ou par des émigrés à l'égard de l'armée, demeurée fidèle au souvenir de son glorieux chef, et de certaines catégories de citoyens, notamment les acquéreurs de biens nationaux sous la Révolution. Il s'ensuivit un vif mécontentement dans la classe moyenne et populaire dont l'opinion redevint rapidement meilleure pour celui qui séjournait à l'île d'Elbe.

Napoléon, qui était bien informé de ce qui se passait en France, jugea que l'occasion était favorable pour y revenir comme étant rappelé par le vœu des populations.

Le 26 février 1815, il quitta Porto-Ferrajo sur le brick *L'Inconstant* accompagné de petits bâtiments de transport sur lesquels s'étaient embarqués 900 hommes de sa vieille garde qui l'avaient suivi dans son île ; avec Napoléon se trouvaient les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne.

Le 1^{er} mars, à 3 heures de l'après-midi, il débarquait sur la plage de Golfe-Juan, proche de Cannes. Immédiatement, il adressait deux proclamations : une au peuple français, l'autre à l'armée.

Elles circulèrent, clandestinement, dans divers quartiers de La Seyne, de Toulon et des localités des environs ³³².

332. Proclamation de Napoléon du 1^{er} mars 1815, affiche bien imprimée (Arch. départ. du Var 4.M.8).

Le jour du débarquement à Golfe-Juan, le colonel du 2^e régiment du Corps royal de canonniers de la Marine, ex-2^e régiment d'artillerie de Marine, avait adressé au préfet maritime du VI^e arrondissement, à Toulon, avec prière de transmettre au ministre, trois formules de serment de fidélité au Roi signées d'officiers surnuméraires de ce régiment ; ces officiers étaient rentrés récemment de Russie. (Archives du port de Toulon).

On connaît la marche triomphale de la petite armée de l'île d'Elbe, grossie en route par les troupes se ralliant à l'Empereur qui avait pris la route des Alpes par Digne, Sisteron, Grenoble.

Napoléon était à Paris le 20 mars, acclamé par le peuple parisien.

Quant à Louis XVIII, fugitif, accompagné de ses fidèles, il s'était rendu à Gand, en Belgique, pour y attendre les événements ; sa maison militaire avait été licenciée à Lille.

LA VIE À LA SEYNE

Durant la première Restauration, la vie, à La Seyne, fut relativement peu active bien que son port connût, en raison de la levée du blocus, une certaine reprise de trafic commercial. Toutefois, notre localité se ressentait de la réduction en navires, effectifs et matériel, des forces navales basées sur Toulon ; La Seyne avait toujours, en effet, profité de la prospérité de la marine de guerre et de la proximité de l'arsenal voisin ³³³.

Or, le traité de Paris de 1814 avait exigé la cession de nombreux navires français aux alliés ; la plupart des bâtiments restant furent désarmés, d'autres vendus. On ne procédait plus à des réapprovisionnements d'objets et de matières, les équipages envoyés en congé par mesure d'économie.

Bref, au moment où Napoléon revenait à Paris, il restait en service, à Toulon : 1 vaisseau, 11 frégates, quelques corvettes, flûtes, gabarres et transports.

Dans la population seynoise, composée surtout d'éléments maritimes, on restait plutôt attaché à l'Empire ; les royalistes du lieu triomphaient avec modestie bien qu'ils fussent assez nombreux et que, parmi eux, certains aient souffert des événements de 1793 et de la proscription. Il y eut bien quelques incidents, entre partisans du régime déchu et ceux des Bourbons, mais ils ne prirent jamais un tour tragique. Des jeunes gens s'offraient pour défendre le roi.

Il arriva, par exemple, que l'on colla des aigles sur les fleurs de lys des affiches administratives apposées sur les murs de la mairie du bas du cours ou sur d'autres locaux officiels. On entendit, parfois, des chansons ou des cris séditieux ; il se racontait des nouvelles plus ou moins fantaisistes et, sous le manteau, on se disait : « IL reviendra ! » La Seyne demeurait fidèle à la France et à la liberté.

Quand on apprit la nouvelle du débarquement de l'Empereur, près de Cannes, il y eut un grand émoi dans la localité, mais les bonapartistes furent déçus quand ils apprirent que la petite troupe de l'île d'Elbe avait pris le chemin de Grasse et de Castellane.

Pendant les Cent-Jours, l'unité en question reprit son titre de 2^e régiment du Corps impérial de l'artillerie de Marine.

333. Cependant, au mois de janvier 1815, le maire se plaignait du trop grand nombre de troupes qui arrivaient à La Seyne où se constituaient deux dépôts. « Toutes les maisons abritent des militaires », dit-il, « il y en a jusqu'à trois dans le même lit, ce qui nous met dans un embarras extrême. » Le maire réclame qu'on en fasse la répartition dans les communes voisines de Six-Fours et de Saint-Nazaire, « ce qui sera mieux pour tout le monde », ajoute-t-il. (Lettre au sous-préfet de Toulon du 30 janvier 1815). (Arch. comm. de La Seyne).

Le nouveau maire de La Seyne qui était M. L.-A. Fauchier, bourgeois, ses adjoints, MM. Barralier et Lombard, reçurent du préfet du Var une circulaire imprimée, datée du 11 mars 1815, qui prescrivait :

« Faire arrêter tout individu qui chercherait à troubler la tranquillité publique et qui se serait procuré (*sic*) des entrevues avec Buonaparte pour entretenir des relations criminelles avec lui ».

De plus, un arrêté préfectoral (également imprimé) daté de Draguignan le 21 mars 1815 (le lendemain du jour que Napoléon était rentré aux Tuileries) parvint à la commune ; il interdisait toute assistance à Buonaparte dans l'étendue du département. Ce n'était évidemment plus de saison et le préfet perdait son temps (Correspondance des préfets du Var, 1815 ; A.D. du Var).

En mars 1815, le préfet du Var était le comte de Bouthillier-Chavigny ; ce fut le baron Dufermon Jean-François, qui lui succédera le 19 avril et qui restera en fonctions jusqu'au 12 juillet 1815.

Le pavillon tricolore ne tarda guère à flotter sur les navires présents au port et sur les édifices publics de La Seyne.

LES CENT-JOURS

Napoléon revenu, la France vécut cette courte et fiévreuse période historique de trois mois qui devait se terminer si tragiquement à Waterloo.

Dès son retour, l'Empereur s'était fixé un triple objectif : rassurer le peuple par un régime moins autoritaire qu'auparavant, maintenir la paix avec les nations étrangères, redonner au pays une organisation militaire capable de garantir son indépendance et d'assurer sa défense.

Mais, si en ce dernier domaine des prodiges furent accomplis, la division des esprits à l'intérieur, le manque de temps et, surtout, la catastrophe de Waterloo ne permirent pas de fournir à la France la cuirasse dont elle avait besoin ; en outre, l'irréductible hostilité de l'Europe contribua à lui infliger de nouveaux jours sombres et pénibles, de douloureuses humiliations.

Eloignée du théâtre des opérations, notre commune ne connut pas les ravages de la guerre mais la répercussion des événements nationaux fut ressentie néanmoins par sa population, par les mesures que fut obligé de prendre le gouvernement impérial. D'ailleurs, le fleuve Var n'était pas tellement loin et on savait qu'une armée autrichienne se préparait à envahir la Provence de ce côté-là, tandis que la flotte anglaise de la Méditerranée seconderait, par mer, ses opérations.

Patriotiquement, notre ville attendait les lendemains.

LEVÉE D'HOMMES POUR LA MARINE (MAI 1815)

Au mois de mai 1815, une grave mesure toucha la population seynoise. Elle consista dans la levée générale de la moitié des marins composant les équipages de tous les navires et des ouvriers militaires appartenant aux ports dépendant du quartier maritime de La Seyne, c'est-à-dire ceux de : La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier, Le Brusac, Saint-Nazaire et Bandol.

Les hommes, ainsi rappelés au service militaire, devaient être remplacés par des marins ayant plus de 50 ans d'âge. Il fut également procédé à une levée de tous les conscrits non encore classés dans l'Inscription maritime afin de pouvoir les affecter à l'armement des vaisseaux du port de Toulon.

« Tous ces militaires, ordonnait la réquisition ministérielle, devaient rejoindre leurs corps ou services respectifs dans les plus brefs délais » (Correspondance du commissaire du quartier de La Seyne avec le commissaire général de la Marine du VI^e arrondissement à Toulon, 16 mai 1815. Arch. du port).

RÉORGANISATION DES ÉQUIPAGES DE HAUT-BORD ET AUTRES FORMATIONS DE LA MARINE

Le maire de La Seyne reçut du préfet du Var une circulaire prescrivant d'appliquer le décret impérial du 28 mars 1815, concernant la réorganisation des équipages de haut-bord destinés à l'armement des vaisseaux de guerre et à la mise au complet des effectifs des régiments d'artillerie de marine et des bataillons d'ouvriers militaires.

La circulaire précisait : « Les hommes seront réunis au chef-lieu du département, à Draguignan, pour être, de là, dirigés sur Toulon ; ceci pour tous les individus ayant appartenu au 2^e régiment d'artillerie de marine, aux équipages de haut-bord et de flottille. Cette mesure s'applique aussi à ceux ayant servi au bataillon des ouvriers de marine du port de Toulon, y compris les déserteurs, hommes en congé, etc.

« Cette levée est prévue en vue de la défense du port de Toulon et de sa belle flottille.

« Draguignan, le 11 mai 1815.

« *Signé* : Baron DUFERMON ».

ÉLECTIONS POUR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (Mai 1815)

En vue de désigner les députés de l'arrondissement de Toulon devant élire les représentants du département du Var à la Chambre nationale des représentants, à Paris, des scrutateurs seynoïses furent nommés pour faire partie du bureau provisoire du collège électoral.

Ce furent les sieurs Paul Laurent, capitaine au 1^{er} régiment d'artillerie, et Etienne Jean fils, propriétaires à La Seyne, résidant tous deux dans la commune (18 mai 1815).

LA DÉFENSE DE LA RÉGION TOULON - LA SEYNE PENDANT LES CENT-JOURS (MAI-JUILLET 1815)

Avant Waterloo

L'un des gros soucis des autorités militaires de Toulon, pendant les Cent-Jours, fut d'assurer la protection et la défense de cette place et de ses environs à l'aide des maigres effectifs dont elles disposaient.

C'est à quoi s'employèrent de leur mieux l'amiral baron Duperré, gouverneur militaire, le lieutenant-général Dalton et, du côté de la municipalité toulonnaise, le docteur Courtès, maire de Toulon ; ces personnalités furent secondées dans leur tâche par de nombreux concours.

Le plan envisagé, en ce qui touchait à la commune de La Seyne et à son littoral, avait pour objet :

- 1° d'assurer la défense de la presqu'île de Cépet (Saint-Mandrier), couvrant la grande rade et l'entrée de la petite rade, au moyen des forts et batteries de cette presqu'île : Caraque, Croix-des-Signaux, Mord'Huy, cap Cépet, Coudoulière, du Puits et Saint-Elme. Cette ligne étant appuyée, du côté toulonnais, par les ouvrages de la Basse-Lamalgue, des Vignettes, de Sainte-Marguerite, de Saint-Louis, de la Grosse-Tour et de la Croupe-Lamalgue ;
- 2° de prévoir la défense de la presqu'île de Balaguier qui a joué un rôle si important durant la campagne de 1793 et qui couvre aussi la petite rade, la ville de La Seyne et son rivage oriental. Elle comporterait en premier lieu le fort Caire, édifié en 1812-13 sur l'emplacement de l'ouvrage anglais Mulgrave de 1793 ; ensuite les batteries annexes De-Grasse et Saint-Charles appuyant les forts permanents et anciens de l'Éguillette et de la Tour-de-Balaguier.

Cet ensemble se reliant à la défense de Saint-Mandrier par un camp fortifié établi sur l'isthme des Sablettes.

Mais, pour garnir tout cela, on disposait de fort peu de troupes (artillerie et infanterie). L'essentiel de ces dernières était le 17^e régiment de marche d'infanterie de marine, formé le 18 mai 1815 par des marins en provenance des équipages de haut-bord et comptant six cents hommes.

Son colonel était le capitaine de vaisseau Martinenq. À ce régiment s'ajoutaient les deux bataillons du 2^e d'artillerie de marine à effectif complet.

Ces formations étaient renforcées par des détachements de douaniers, gardes nationaux, gardes-côtes et mobilisés divers.

Les autres troupes dont disposait le commandement se trouvaient affectées à d'autres secteurs du camp retranché ; en outre, il avait fallu fournir des contingents à d'autres points de la côte, aux îles d'Hyères, etc., sans compter les unités envoyées à l'armée de Belgique et autres places fortes. Le 3^e bataillon d'artillerie de marine, par exemple, était parti pour l'armée des Alpes le 11 mai ainsi que le 58^e d'infanterie dont seul un petit dépôt restait à La Seyne, logé à l'ancien séminaire.

L'amiral-gouverneur disposa ses forces de la façon suivante :

Le 17^e de marine s'installa au camp des Sablettes de manière à garantir la côte contre toute tentative de débarquement ennemi ; cette unité soutenue par les formations du 2^e d'artillerie de marine tenant solidement les ouvrages de Balaguier et ceux de la presqu'île de Cépet la redoute de Saint-Elme comprise.

La sécurité et la police des deux rades étaient assurées par la frégate *La-Dryade* et par de petits bâtiments armés en batteries flottantes.

Les gardes nationaux, gardes-côtes et douaniers furent, dans la mesure du possible, employés dans des fortins, postes et vigies du littoral ; au cap Cépet, à Cavalas, à Marégau, à la Verne, à Fabrégas, à Sicié et au Brusç.

Et on attendit les événements.

Hélas ! ces derniers devaient bientôt se révéler désastreux pour la France. Déjà, vers le 21 juin, d'inquiétantes rumeurs avaient circulé en Provence ; chez nous, à La Seyne, l'opinion était troublée, en proie à une sorte de pressentiment, les esprits s'agitaient. Royalistes d'une part, bonapartiste et républicains de l'autre, commençaient à se heurter ; cependant, l'armée maintenait l'ordre à Toulon et dans les localités environnantes.

Deux jours plus tard, on apprenait le désastre de Waterloo survenu le 18 juin, fatale journée qui avait été précédée d'une victoire, Ligny, gagnée le 16 juin, la dernière des campagnes de la Révolution et de l'Empire. C'était à nouveau l'invasion et l'Empereur se trouvait contraint d'abdiquer une seconde et dernière fois.

À nouveau aussi, les passions politiques étaient réveillées, la guerre civile montrait encore son triste visage. Marseille, en effet, où les partisans des Bourbons étaient nombreux, s'était soulevée à l'annonce de la défaite.

À cette nouvelle, reçue au Luc, le maréchal Brune, commandant l'armée d'observation du Var, quitta son Q.G. d'Antibes après avoir conclu, le 8 juillet 1815, un armistice avec les Autrichiens ; il se rendait à Toulon, voulant conserver ce grand port à la France et y organiser la résistance. À l'orient du département, en effet, s'approchait une armée autrichienne tandis que du côté de l'ouest s'avançaient, sous les ordres du marquis de la Rivière, les gardes nationaux de Marseille, soutenus par 5.000 Anglais sous les ordres d'Hudson Lowe ; ce corps parvenait le 15 juillet au Beausset.

Le général Verdier avait retiré de Marseille, occupée par l'émeute, sa faible division qui s'était repliée sur Toulon. Enfin, du côté de la mer, lord Exmouth menaçait cette place et son arsenal d'un bombardement par ses vaisseaux.

Après Waterloo

Ce qui se passa dans la région de La Seyne :

Des excès et quelques troubles se manifestèrent dans notre contrée après Waterloo et l'abdication de Napoléon. Ainsi, à Six-Fours, le pavillon blanc avait été arboré dès le 26 juin, des agitateurs s'efforçant, dans cette commune, de pousser les gens à la révolte contre les autorités en place. Cependant, le maire parvenait à ramener le calme et le lendemain, 27 juin, le pavillon tricolore flottait à nouveau sur l'antique localité.

Le 2 juillet, le colonel du 17^e de marine prévint le préfet maritime qu'une « émotion collective » gagnait le camp des Sablettes, « mouvement, disait-il, que la proximité de La Seyne, bourgade où les royalistes sont en majorité, rend très dangereux ». Les royalistes n'étaient peut-être pas en majorité à La Seyne, comme le disait le commandant Martinenq, mais ils s'agitaient beaucoup.

Dans son rapport, ce capitaine de vaisseau ajoutait :

« Si cette ville (de La Seyne) n'a pas de garnison qui la contienne, tous mes hommes désertent les uns après les autres. Il est urgent que La Seyne soit mise en état de siège et qu'une centaine d'hommes y soient mis en garnison. Elle doit être fournie par celle de Toulon sans cela le remède serait pire que le mal.

« Mes hommes ne peuvent pas continuer les travaux de fortification sans être payés. Les paysans du pays ont refusé de le faire depuis qu'on ne les paye plus ; pourtant les ordonnances sont précises à cet égard : quand le soldat travaille, il doit être payé. Le génie économise ses fonds aux dépens du non-habillement ; mes hommes sont très fatigués, ils murmurent déjà beaucoup et beaucoup d'entre eux ont tenu à La Seyne des propos qui ne sont pas très rassurants. Mes troupes me réclament aussi de l'eau-de-vie ; elle fait cependant partie de la ration de campagne. Voyez les règlements, général, leur réclamation est juste ; la position des officiers est encore plus désagréable et ils souffrent de l'insuffisance de nourriture... », etc.³³⁴.

L'amiral Duperré s'en occupa et, le jour même qu'il reçut ce rapport, il ordonna de remplacer les soldats-marins du 17^e par des forçats tirés du bagne de Toulon afin de continuer à travailler à la remise en état des ouvrages du Caire, de l'Éguillette, de la tour de Balaguier et de la presqu'île de Saint-Mandrier (Cépet).

Le 3 juillet, le colonel Martinenq écrivit encore au préfet maritime.

« Général (titre en usage sous l'Empire bien qu'il s'agît d'un amiral), j'ai de fortes raisons de croire que quelques habitants de La Seyne cherchent à débaucher mes troupes ; un rapport m'a été fait officiellement. Hier au soir, vingt et un hommes manquaient à l'appel au fort Caire.

« Il serait urgent que le gouvernement puisse y faire venir une garnison qui tiendrait cette petite ville ; hier matin, on voulait y arborer le drapeau blanc. Je vous observe (*sic*) que beaucoup de marins de mon régiment sont de ce pays-là et qu'il serait peut-être dangereux de compter sur eux s'il fallait employer la force des armes »³³⁵.

Effectivement, comme le craignait le colonel Martinenq, un début de sédition éclata le lendemain, 4 juillet, au camp des Sablettes ; toutefois, l'ordre y fut rapidement rétabli grâce au sang-froid et à la fermeté des officiers.

LA SITUATION GÉNÉRALE (Juillet 1815)

À Toulon, peuple et militaires demeuraient, durant ces pénibles journées, fidèles au drapeau tricolore, à l'Empereur. Sa grande crainte était de voir son port, la ville et l'arsenal tomber aux mains des Anglais et de leurs alliés.

Restée attachée fanatiquement à Napoléon, ici comme dans le reste de la France, l'armée de terre se refusait alors de s'incliner devant les événements qui

334. Archives du port de Toulon, cartons de 1815.

335. Nous rappelons que le 17^e de Marine était formé d'éléments tirés des équipages de haut-bord qui, en temps normal, étaient affectés à des vaisseaux de guerre ; il comptait, dans ses rangs, un certain nombre de Seynois.

avaient gravement altéré la situation générale de notre pays ; elle était déterminée à résister jusqu'à l'épuisement de ses forces.

On sait que, furieuses et irritées, les troupes françaises avaient évacué Paris le 5 juillet 1815 à la suite de la signature de la convention avec le commandement coalisé ; le sentiment patriotique de nos soldats était animé au plus haut point. Une simple anecdote du temps nous en révèle la vigueur : Rue de la Harpe, au passage d'un régiment, une marchande d'oublies criait — sans aucune malice évidemment : « Voilà le plaisir, mesdames, voilà le plaisir... » ; un vieux sergent l'arrêta et, très en colère, lui dit « Est-ce que tu te f... de nous, la mère, avec ton plaisir ? » Puis, se calmant et se mettant à rire : « Allons, crie Vive l'Empereur ! ». La marchande s'empressa de déférer à son désir et tous les troupiers de la section lui achetèrent des oublies en faisant tourner les aiguilles de sa boîte (Anecdote citée par H. Houssaye dans 1815, *La seconde abdication*, Paris, 1906).

Revenons à Toulon. L'amiral Duperré réclama des renforts. Le maréchal Brune lui fit parvenir le 9^e de ligne ; puis, dans la nuit du 17 au 18 juillet, il arriva lui-même dans cette ville avec les 35^e et 106^e d'infanterie, le 14^e de chasseurs. Quant au 14^e régiment d'infanterie légère, il restait à Antibes.

En dépit de toutes les pressions, le maréchal Brune maintenait énergiquement les couleurs tricolores.

Du côté de la commune de La Seyne, le 20 juillet, vers 2 heures du soir, le colonel du 17^e de marine rendit compte, dans les termes suivants, au préfet maritime : « J'ai pris dispositions et détaché 70 hommes pour couvrir les forts du Bau-Rouge et du Brégart (Fabrégas) avec l'ordre d'y tenir ferme le plus longtemps possible, et de se replier sur Saint-Elme si on y était contraint par des forces supérieures. Je me suis ménagé une retraite sur le camp retranché. Au jour, la compagnie de voltigeurs du 35^e m'a rejoint mais il reste que Saint-Mandrier en est affaibli ; je n'ai pas, auprès de moi, 250 hommes sous les armes et il en faudrait 2.300 pour garder la presqu'île ».

En outre des renforts, le capitaine de vaisseau Martinenq avait réclamé des chevaux pour traîner son artillerie mobile et former les attelages de quatre pièces et de quatre grands caissons. Il demandait au préfet maritime de parler de sa situation critique au maréchal Brune en lui faisant observer que les troupes stationnées à La Seyne avaient reçu l'ordre de sa part de se replier sur lui en cas d'attaque ; il ajoutait que quelques dragons lui seraient nécessaires comme ordonnances.

Enfin, dans un post-scriptum : « J'ai fait former une ligne d'embossage par des canonnières et des caïques pouvant battre la plage des Sablettes ».

Cette situation ne pouvait s'éterniser et le dénouement approchait. La cause impériale étant perdue et les Bourbons étant revenus à Paris, toute résistance apparaissait comme vaine et sans espoir.

Aussi, l'amiral Ganteaume, rallié au roi, vint, en qualité de délégué du marquis de Rivière, trouver le maréchal Brune pour l'engager à se soumettre et à accepter le drapeau blanc ; ils discutèrent là-dessus pendant toute la nuit du 19 juillet.

Le maréchal finit par céder tout en posant la condition impérative suivante : « L'ennemi ne foulerait pas le sol de Toulon ».

La reconnaissance de Louis XVIII ne fut pas facilement admise par les militaires qui la considéraient comme une humiliation ; il y eut même, à Toulon, un régiment, le 35^e de ligne, qui se mutina. Cette unité, portant un grand pavillon noir, avec la devise « Napoléon ou la mort », occupa le fort Lamalgue, s'y retrancha en décidant de résister jusqu'au bout. Les autorités alertées obtinrent avec beaucoup de peine de ces soldats de se calmer et d'écouter la voix de la sagesse ; en personne, Brune, aidé du colonel Buchet, fit appel à l'union et leur dit : « Confondons dans un même sentiment nos regrets pour les couleurs que nous quittons et notre affection pour celles que nous allons prendre ³³⁶ ».

Appelé à Paris par le ministre de la Guerre, il adressa, le 31 juillet, un ordre du jour à ses troupes et, le lendemain, à 3 heures du matin, il prenait la route de la capitale. En chemin, l'infortuné maréchal devait trouver une mort horrible car il fut assassiné à Avignon le 2 août 1815 par une bande de forcenés et de fanatiques.

Mais la promesse qui lui avait été faite fut tenue ; les alliés n'entrèrent pas à Toulon qui ne connut pas ainsi, grâce à ce soldat de l'Empereur, la honte de l'occupation étrangère.

De son côté, la marine s'était également inclinée. Du 22 au 24 juillet, les navires qui étaient mouillés sur rade : *La-Dryade*, *La-Ville-de-Marseille*, *l'Agamemnon*, *le Sceptre*, *l'Arquebuse*, *le Feu* et la péniche n° 5 avaient fait leur soumission au nouvel ordre de choses ; le 21 juillet, Duperré avait remis à Ganteaume celle des troupes de la marine ³³⁷.

Un mois plus tard, le 16 août, le 17^e régiment d'infanterie de marine qui avait particulièrement veillé à la sécurité du terroir seynoïse fut dissous. Quatre cents hommes seulement de ce régiment, choisis parmi les plus jeunes, furent réintégrés dans les équipages de haut-bord pour compléter les effectifs de ces derniers ³³⁸.

TUMULTE À LA SEYNE

Des incidents inévitables devaient se produire, par la suite, sur le plan local.

En effet, dans un rapport adressé par le maire de La Seyne au sous-préfet de Toulon et eu date du 23 août 1815, nous lisons ce qui suit :

336. Proclamation aux troupes le 24 juillet 1815.

337. À La Seyne, le ralliement aux Bourbons fut très net. Dès le 25 juillet, les drapeaux blancs firent spontanément leur apparition à toutes les fenêtres des maisons de la ville, avant la publication officielle. Les habitants, descendus dans les rues, se félicitaient mutuellement, faisant entendre des chants joyeux. Des farandoles s'organisaient, groupant des gens de tout âge et de tout sexe.

Une grand'messe fut solennellement célébrée à la paroisse avec beaucoup de peuple. Le curé fit un discours de circonstance inspiré de l'Évangile et recommandant l'union et l'oubli du passé ; on entonna le *Te Deum*.

Ce jour-là, la fête dura jusqu'à onze heures du soir, joyeuse mais sans excès. Elle se poursuivit encore, mais de façon plus calme, les jours suivants. (Rapport au sous-préfet de Toulon, A.C.L.S.)

Cependant, à la date du 6 juillet, une déclaration de la Chambre, portant que Napoléon II succédait à son père avait été affichée dans la commune de La Seyne, mais ceci fut sans lendemain. (A.C. de La Seyne, corresp. avec le S.P. de Toulon).

338. Archives Marine.

« À 3 heures de l'après-midi, hier 22 août, des volontaires royaux du 3^e bataillon stationné à La Seyne vinrent à la mairie avec M. Legros, capitaine de vaisseau, son frère et un ami, M. Daubencourt, médecin.

« Les volontaires étaient porteurs de deux fusils qu'ils disaient avoir trouvés dans des maisons de campagne dudit M. Legros. Ils ajoutaient, en outre, que les gens en question avaient refusé de crier « Vive le roi » et qu'une femme, de chez eux, avait même crié « Vive l'empereur » ; ce disant, ils montraient une cocarde tricolore trouvée dans une des bastides.

« MM. Legros et Daubencourt ont nié énergiquement tous ces faits.

« S'étant rendu chez M. de Sinéty, commandant du bataillon, pour le mettre au courant de ce qui se passait et ne l'ayant pas trouvé chez lui, le maire a vu l'adjudant de bataillon et lui a rendu compte.

« Durant ce temps, un gros rassemblement de personnes s'était formé devant l'entrée de la mairie et paraissait menacer M. Legros. Alors, M. Fauchier mit des sentinelles à la porte afin d'empêcher des insultes à ses administrés.

« Enfin, M. de Sinéty arriva de Toulon vers 6 heures du soir et se rendit aussitôt à l'hôtel de ville. Là, il interrogea longuement tout le monde. Toutefois, le tumulte allant croissant, il importait d'en finir et, au milieu des cris, on enferma les prisonniers.

« Vers 4 heures du matin, les gens s'étant éloignés, un officier accompagna MM. Legros et Daubencourt sur le port et les fit embarquer pour Toulon pour les présenter au comte de Gardenois, commandant de la place. Ce qui — conclut le maire — a été exécuté ³³⁹ ».

339. Arch. comm. de La Seyne : Corresp. avec le sous-préfet. — Nous ignorons la suite de cette affaire ; on se livra à la recherche de présumés complices, vraisemblablement des militaires.